L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 FEVRIER 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 10 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriété à McDoughville (Alger).

SPECTACLES.

Samedi, 10 février 1877.

ACADÉMIE—A midi, Poulet et Poulette; le soir, Trial by jury et Chilpéric.

ST-CHARLES—A midi, Divorce; le soir, Henry Dunbar.

La remise des pénalités pour les taxes.

L'absence de méthode dans la confection des lois est un des vices les plus saillants de notre système législatif. Nous en avons vu de nombreux exemples dans la session actuelle. La même question se trouve traitée dans des bills différents embrassant des sujets généraux ou spéciaux. Tel est le cas pour la question de la remise des pénalités pour les taxes arriérées.

Le Sénat s'est prononcé mercredi, sur cette question à propos d'un bill spécial à cet objet, tandis que la Chambre va avoir à la prendre en considération en examinant la section 109 du bill qu'elle discute en ce moment et qui embrasse l'assessement, la perception et la limitation des taxes et la remise de toutes les pénalités. Il y aura donc un chassez-croisez de bills peut-être contradictoires, renvois, conférences et nécessairement beaucoup de temps perdu.

Ceci dit, quant à la forme, arrivons à la question du fond.

Le premier devoir du nouveau gouvernement établi par le peuple de la Louisiane dans le but de s'affranchir de l'usurpation et de l'oppression dont il a été victime, est de s'occuper de soulager les fardeaux qui pèsent sur ce peuple et de réparer, dans la limite du possible, les injustices criantes, consacrées par une législation digne des temps barbares. C'est là, à notre point de vue, un devoir impérieux, une obligation imposée aux représentants et aux sénateurs par le mandat même que leur a donné leur élection.

Le soin de pourvoir au paiement des créances légitimes de l'Etat et de la ville ne doit pas être négligé, mais il ne vient qu'en seconde ligne.

Les contribuables qui ont eu à supporter des taxes écrasantes depuis huit ans, qui ont vu leurs propriétés dépréciées au point d'être invendables au quart de la valeur assessée, dont les revenus ont été anéantis ou diminués des trois quarts, nous paraissent plus dignes d'intérêt et de sympathie que les créanciers de la ville et de l'Etat qui n'ont jamais payé de taxes sur leurs Bons et qui ont touché, pendant de longues années, des intérêts qui, dans d'autres pays, seraient considérés comme usuraires, créanciers, dont un grand nombre d'ailleurs, ont acheté leurs titres au rabais, si bien que ceux-là ont reçu en réalité de 12 à 16 pour cent d'intérêt et non 8 sur le capital investi.

Nous ne doutons pas que si le gouvernement de Nicholls est définitivement reconnu, il ne soit facile à l'Etat et à la ville de remplir toutes leurs obligations, et, en raison même de cette confiance en l'avenir, nous ne nous préoccupons pas outre mesure du sort des créanciers publics.

Il n'en est pas de même des malheureux qui se voient menacés de confiscation parce qu'ils n'ont pu payer des taxes exorbitantes et, parce qu'au montant déjà énorme de ces taxes sont venues s'ajouter des pénalités monstrueuses, édictées par des Législatures, la plupart usurpatrices et composées en majorité de pillards et d'ignorants.

Nous n'oublions pas que parmi les contribuables délinquants, il en est quelques-uns qui, tout en ayant les moyens de payer leurs taxes, ont systématiquement refusé de les payer et que ceux-là ne méritent aucune compassion, mais, la loi ne peut faire de distinction, et il ne faut pas qu'une masse de malheureux soient punis pour atteindre ceux que les autorités ont eu le tort de ne pas contraindre à payer.

Il n'existe aucune raison valable pour ne pas faire bénéficier les contribuables de la ville, d'une exemption de pénalités, alors que cette exemption serait accordée aux contribuables de l'Etat, et nous avons vu, avec un profond regret, l'amendement de M. Eustis rejeté mercredi dernier par le Sénat.

M. Eustis demandait que les mots, "excepté la Nouvelle Orléans" fussent effacés du bill faisant remise des pénalités sur toutes les taxes arriérées, à la condition que ces taxes soient payées avant le 1er décembre 1877.

Les honorables sénateurs qui ont combattu l'amendement ont paru se préoccuper d'une objection constitutionnelle, qui ne nous semble pas sérieuse, car s'il y a quelque chose d'inconstitutionnel c'est la pénalité elle-même qui ajoute 20 0/0 à la taxe. Une taxe, en effet, est une dette, elle peut et doit porter intérêt lorsqu'elle est exigible, mais cet intérêt ne doit pas dépasser le taux légal.

La crainte de troubler le fonctionnement du plan de bons à primes, par la remise des pénalités, ne nous paraît pas davantage fondée, et, le fût-elle, que cette considération ne doit pas empêcher les législateurs d'accomplir ce qui est un acte de stricte justice.

Parce que des cours radicales pour servir un parti politique, ont déclaré inconstitutionnelles des taxes et des pénalités qui, aux yeux de tous les juristes, étaient inconstitutionnelles, il ne s'en suit pas que le gouvernement soit tenu de suivre les mêmes errements. Comme il est impossible de rembourser les taxes à ceux qui les ont payées, on doit exiger le paiement des taxes arriérées, afin que tous les contribuables soient sur le même pied. Mais quant aux pénalités, la législature peut et doit en faire la remise.

La dette de l'Etat a été convertie à 60 pour cent; les charges des contribuables d'Etat ont donc été allégées de 40 pour cent. Il n'en a pas été de même de la dette de ville, et les charges n'ont été allégées dans le présent qu'aux dépens de l'avenir. La situation des contribuables de ville est donc tout aussi digne d'intérêt que celle des contribuables des paroisses.

Nous espérons que la Chambre des représentants le comprendra ainsi et qu'elle n'hésitera pas à voter la section 109 du bill qui lui est actuellement soumis, et nous comptons que le Sénat reviendra à une plus juste appréciation de la situation, lorsque ce bill lui sera présenté.

Nous avons reçu du sénateur Lewis V. Bogy un exemplaire du remarquable et éloquent discours qu'il a prononcé dans les séances du 18 et du 19 janvier, au Sénat, pour justifier les democrates de la Louisiane des accusations de fraude et d'intimidation portées contre eux par les radicaux. Nous le remercions de son envoi.

ASSURANCE DE MARINE. (*Orient Mutuel Insurance Co. de New-York*)—Cette Compagnie d'assurance de New York est une des meilleures que nous puissions recommander au public de notre ville. Avec un capital de $1,600,000 et une administration pleine d'habileté et de prudence, la confiance est de rigueur, car toutes les garanties désirables sont offertes aux intérêts et nous voyons que John B. Lafitte & Co. sont les agents de la Compagnie en cette ville, rue Gravier 186, ce qui est une raison de plus à l'appui de notre opinion.

Où trouve-t-on la chaussure d'élégante, bonne qualité et à bon marché? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

—Dernièrement a été célébré à l'église de Saint Pierre de Chaillot le mariage de Mme Alboni, la célèbre cantatrice, veuve du comte Pepoli, avec M. Ch. Zieger, capitaine dans la garde républicaine.

DISTRIBUTION DE PRIX A L'INSTITUT ST-LOUIS—Les concours publics et les distributions de prix dans les pensionnats de demoiselles sont, parmi les fêtes auxquelles accourent avec tant d'empressement les invités, celles qui charment le plus l'esprit et laissent dans le cœur les plus doux souvenirs. Quoi de plus touchant, en effet, que le spectacle de ces enfants fraîchement écloses à la vie, qui n'en connaissent encore que les premiers enchantements, qui s'ouvrent avec tant de bonheur à la jeunesse, et dont le premier épanouissement s'opère au sein des plus douces illusions!

Nous avons assisté hier soir à l'une de ces solennités, et nous en sommes sortis ému et ravi. C'était à l'Institut St-Louis, que dirige une femme d'un esprit supérieur, Mme E. H. Matthey. Le programme était celui de toutes les maisons d'éducation du même genre: il comprenait des morceaux de musique et de chant, des récitations, des dialogues, des discours; mais ce qui nous a frappés, c'est le talent qu'ont révélé la plupart de ces jeunes filles, presque des enfants. Il est vrai qu'elles sont parfaitement guidées et que le personnel enseignant dont s'est entourée la directrice est extrêmement remarquable.

Pour la partie musicale, nous citerons la Barbier [illegible], pour piano et violon, par Mlle A. Tiblier et M. Caulier; le Rondo Capriccioso de Mendelssohn, exécuté sur le piano par Mlles L. et J. Boulignry; un solo du Prophète, par Mlle S. Bienvenu; un morceau à six mains, Le Mennet; un morceau à douze mains, La Chasse; Flick et Flock, de Ketterer, galop brillant à huit mains; le Triomphe, de Ketterer, sur deux pianos; la Valse des Adieux, par Mlle E. Frémaux; et enfin Fra Diavolo, grande ouverture à huit mains.

Mlle Aline Delvaille a chanté avec infiniment de gentillesse la chansonnette "La Cigale et la Fourmie," et la scène chantée,—"Les Compliments de Normandie"—a valu à Miles C. Bonnecaze et E. Hollande de très vifs applaudissements.

La ballade "Little Red Riding Hood" a été fort goûtée.

Les élèves ont chanté avec beaucoup d'effets "Hanneton vole" et le chœur de Myrelle.

Parmi les compositions nous avons remarqué *Salutatory*, par Mlle Emma Schmitt; les *Adieux*, par Mlle Blanche Le More; *Souvenir*, par Mlle Louise Lhote; et *Regret de vous quitter*, par Mlle Aurore Jolissaint.

Les comédies anglaises "The Haydens" et "Cinderella," ainsi que "La Grâce de Dieu," comédie française mêlée de chant, ont été parfaitement interprétées. "La Grâce de Dieu" a eu son succès accoutumé de larmes; ma foi! nous avons fait comme tout le monde, nous avons pleuré, car franchement il était impossible, quelque effort que l'on fît, de ne pas se laisser attendrir. De véritables artistes n'eussent pas mieux fait.

Le discours d'adieu en anglais—le *Valedictory*—a été prononcé par Mlle Louise Dufour.

La liste des élèves qui s'étaient le plus distinguées pendant l'année et qui avaient droit aux récompenses et aux mentions honorables, a été lue à haute voix, puis on a procédé, à la distribution des médailles. Elles ont été remises aux cinq graduées: Miles Blanche Le More Louise Dufour, Aurore Jolissaint, Louise Lhote et Emma Schmitt.

Ce que nous avons vu et ce que nous avons entendu nous autorise à féliciter bien sincèrement Mme Matthey sur les résultats qu'elle a obtenus. Nous sommes heureux de pouvoir lui donner ce témoignage de notre appréciation, qui, nous le savons, est celle de toutes les familles qui lui ont confié l'éducation de leurs enfants.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Momus a fait tort aux théâtres, jeudi soir, mais l'Académie a pris hier une éclatante revanche. La salle était comble. On y était venu de tous les points de l'horizon pour entendre Poulet-Poulette, une nouveauté. Il faut dire aussi que cette nouveauté était donnée au bénéfice de Miss Soldene. Poulet-Poulette échappe à l'analyse; dire exactement ce que c'est serait malaisé; mais la chose vous fait rire de bon cœur, et, ma foi, le rire est si bon par le temps qui court qu'il est sain de s'y abandonner. Nous vous engageons donc, amis lecteurs, à aller voir et entendre Poulet-Poulette aujourd'hui en matinée; cela ne vous fera pas de mal.

Ce soir, pour la représentation d'adieu de Miss Soldene, "Trial by Jury" et "Chilperic."

Demain, dimanche, début de Mr. Frank Mayo dans "Davy Crockett."

HÔPITAL LUZENBERG.—Il y a bien peu de gens à la Nouvelle-Orléans qui ne connaissent l'hôpital Luzenberg. Depuis plus d'un demi-siècle cet hospice sert de maison de traitement pour les maladies contagieuses. On ne pouvait choisir un local plus favorable. Vaste et isolé, il est admirablement propre au traitement de ceux qui sont atteints de la variole, et chose remarquable, le fléau ne s'est jamais étendu dans son voisinage immédiat. Mr J. J. Hayes D. M. est le maître en même temps que le chirurgien et le médecin de cet établissement et ses succès ont été jusqu'à présent si nombreux qu'il compte presque autant de guérisons que de maladies. En ce moment même où la variole sévit dans certains quartiers, les succès de Mr Hayes ne se démentent pas. C'est donc avec raison que cet hôpital a été restauré par un statut de 1874, devenu effectif en 1875, et que les malades sans ressources y sont envoyés. — Voyez plus loin une notice à ce sujet.

SOARD'S DIRECTORY.—Ce directory, ou almanach des adresses de la Nlle-Orléans, est le plus complet que nous ayons encore vu. Toutes les adresses s'y trouvent et nous ne croyons pas qu'on puisse y découvrir la moindre lacune. Nous n'entendons pas parler, bien entendu, d'une nomenclature contenant tous les noms des habitants, même des habitants nomades, de ceux qui n'ont pas pour ainsi dire de domicile fixe et qui dans une période de quelques semaines s'établissent passagèrement ici et là dans le vaste périmètre de la ville. Mais nous voulons dire que tous les quartiers ont été visités par les agents de Soard et qu'aucune adresse d'habitant permanent ou établi à la Nlle-Orléans ne fait défaut dans l'excellent Directory ou Almanach dont nous parlons. Mr Soard a eu grand soin, en outre, d'insérer des notices précieuses sur le nouveau gouvernement d'Etat, sur tous les bureaux d'Etat, sur la mairie et sur tous les bureaux d'administration de la ville, sur les cours de justice, les cours de district, les cours municipales, les justices de paix et aussi, ce qui est fort utile, sur tous les bureaux de police dans tous les precincts. Tel qu'il est, le Soard's Directory est une compilation de beaucoup de valeur et qui fait réellement besoin aux maisons de commerce et même à toutes les maisons d'affaire de notre ville. Nous engageons les habitants de tous les districts et plus particulièrement les habitants du second et du troisième district à donner, en souscrivant à ce Directory, tout l'encouragement que son auteur mérite à fort juste titre.

Une bonne solution.—Où peut-on acheter de belles et bonnes chaussures? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

Plusieurs journaux prussiens ont annoncé que la baronne de Ketteler et la baronne de Seidlitz avaient été condamnées par le tribunal de simple police de Cologne, pour mendicité, à trois thalers d'amende.

Pour expliquer le fait, nous devons ajouter que ces dames sont deux religieuses franciscaines, qui faisaient une quête pour les pauvres de leur quartier. Le tribunal a vu le délit de mendicité dans l'acte de ces deux religieuses, appartenant à de grandes et riches familles de la Westphalie.

—Le recensement de l'outillage industriel de la France vient d'être fait; La force de nos machines[illegible] actuellement à 1,500,000 chevaux-vapeur, représentant une force de [illegible] chevaux de trait, ou bien 31,500,000 hommes, c'est-à-dire dix fois notre population industrielle valide.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'EAU DU TANGIPAHOE POUR LA NLLE-ORLÉANS.

Le sénateur Jones intéressé dans le projet.

Jeudi une consultation a eu lieu dans le salon du maire entre le Maire Pilsbury, Mr Sylvester Bennett, J. M. McMillan, ingénieur de la compagnie de glace de l'Amérique du Nord, le voyer d'Hémécourt, l'administrateur des waterworks, Edwards, et Hubert Bonzano, au sujet des waterworks de Tangipahoe, afin d'intéresser au nouveau projet, le sénateur Jones, de Nevada, un des actionnaires influents de la susdite compagnie de glace.

On dit que le sénateur Jones consentira à fournir la moitié de la somme nécessaire pour l'entreprise, si d'autres capitalistes fournissent le reste. Il est clair que la Compagnie de glace du sénateur Jones est largement intéressée dans ce projet d'amélioration et que de grands frais lui seraient épargnés si elle recevait pour ses opérations une eau claire au lieu d'une eau trouble comme celle du Mississippi.

FETE DES POMPIERS.

Preparatifs pour le 4 mars.

Jeudi soir il y a eu au bureau de l'Association de Charité des Pompiers un meeting des chefs des diverses compagnies pour prendre des mesures à l'égard de la parade du 4 mars. Le meeting a été appelé à l'ordre par le chef O'Connor, et Mr I. N. Marks a été choisi marshal général. Mr O'Connor a cédé alors sa place de président à Mr Marks.

Une résolution, invitant les compagnies de pompiers d'Alger, de Carrollton, de St-Bernard et d'autres lieux à participer à la parade, a été présentée et adoptée. La procession suivra la même route que l'année dernière.

Une consignation extraordinaire de coton.

Le steamer La Belle, de Shreveport, est arrivé hier matin avec 2831 balles de coton toutes consignées, moins 27, à la maison de T. L. Airey & Co. Expédition par Thomas Poland. C'est la plus forte consignation faite à une seule maison depuis la guerre et même avant la guerre, d'après les recherches qui ont été faites.

Un nouveau rapporteur dans l'affaire Littlefield.

Il paraît que le témoignage de Littlefield dans l'affaire Wells va être corroboré d'une manière inattendue.

Un assistant-sergent d'armes de la Chambre est arrivé jeudi soir de Washington, et a sommé Jacques Peltier, garçon employé au restaurant des Quatre Saisons. Ce restaurant est situé rue de Chartres près la rue St-Louis. Peltier, si ce qu'on dit est vrai, peut appuyer la déposition de Littlefield dans quelques-uns de ses plus importants détails.

Pendant la session du Bureau des Retours, les membres du Bureau et douze ou treize clercs en tout, dinaient un dimanche au Quatre-Saisons. On leur donna une salle au premier étage et Peltier fut chargé de les servir.

On s'occupa d'affaires du Bureau. Des papiers furent produits et discutés. Wells et Littlefield, dit-on, occupaient une salle séparée, et leur conversation aurait attiré l'attention de Peltier. Il paraît qu'il vit les documents que Wells et Littlefield examinaient et qu'entre autres choses il entendit Wells dire qu'il fallait que les républicains emportassent l'Etat à tout hasard.

D'après tout ce qui a transpiré, il semble que le garçon de service comprit la portée des documents dont Wells et Littlefield s'entretenaient, ainsi que le sens de la conversation qu'ils eurent ensemble. Littlefield connaissait cette circonstance quand il partit d'ici, et très probablement il aurait écrit plusieurs fois à Peltier sur cette affaire depuis qu'il est à Washington. En conséquence, c'est à la suggestion de Littlefield que Peltier a été sommé. Peltier a dû partir hier soir pour Washington. On ne l'a pas vu hier matin à son restaurant.

Bruit de tuerie.

On disait hier matin, à la maison d'Etat, qu'une émeute avait eu lieu dans la ville de Campté, paroisse Natchitoches, et que trois ou quatre hommes de couleur avaient été tués.

Douane.

Nous recevons avis que les Bureaux de la Douane à ce port seront fermés à midi lundi prochain, jour anniversaire de la naissance de Lincoln, et aussi le 13 du courant qui est le MARDI GRAS.

Les Bureaux seront ouverts le matin de 9 à 10 heures pour l'entrée et l'expédition des navires seulement.

Les entrepôts resteront ouverts et les inspecteurs seront de service comme à l'ordinaire pendant les deux jours.

Incendie.

Hier matin, sur les 3 heures, la maison basse en bois rue Constance entre les rues Erato et Thalie, appartenant à Mr Story et occupée par Mr Chas. Allen, a été détruite par le feu. La maison et les meubles sont couverts par des assurances aux compagnies des Marchands et de Home. Un autre feu, supposé l'œuvre d'un incendiaire a été découvert jeudi soir dans une bâtisse inoccupée située rue des Dryades, entre les rues de Valence et de Cadix, et appartenant à Brooks Carnes. Cette bâtisse, estimée seulement à $175, a été réduite en cendres.

Tournoi à la salle Grunewald.

C'est positivement demain, dimanche, qu'a lieu, dans la salle Grunewald, le grand tournoi au profit de Marc Cristol, le jeune athlète français que connaissent bien nos lecteurs. Le programme est inséré dans une autre partie de nos colonnes. Les exercices qui en font partie intéresseront vivement les amateurs de sport. Les lutteurs sont de première force et feront assaut de vigueur et d'agilité. D'éminents champions de la boxe et de la savate se mesureront devant le public, et ici nous croyons devoir dire que le professeur Paul Oustalet, des Hautes-Pyrénées, arrivé récemment de France, a adressé un défi au professeur Masse, qui, depuis quinze ans, n'a pas trouvé de rival à la Nouvelle-Orléans. M. Oustalet a proposé un enjeu de cinquante dollars qui a été accepté.

Un bal succédera au tournoi, et les personnes présentes pourront y assister sans autres frais. Les dames seules devront être munies d'une invitation personnelle signée du bénéficiaire.

TEMPERATURE.—9 fév. 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin....	50	10
Midi..........	66	19
3 P. M........	68	20
6 P. M........	66	19

On a beau dire, mais quand on veut avoir une bonne chaussure, il faut aller au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

LE DERNIER MOT D'UNE CATASTROPHE.—L'enquête du coroner sur la catastrophe du théâtre de Brooklyn est enfin terminée. Le verdict du jury déclare:

Que les employés n'avaient pas de chef responsable; qu'il n'y avait pas de discipline parmi les employés; que les appareils pour éteindre le feu sur la scène ou dans les frises étaient tout à fait insuffisants; que l'entassement sur la scène de décors et accessoires ayant servi à d'autres pièces augmentait beaucoup le danger; que la négligence de parer au danger, malgré les avertissements donnés par deux précédents commencements d'incendie, constitue une violation du devoir le plus essentiel envers le public, qui avait le droit de croire sa sécurité assurée par l'administration; que la fermeture des portes par lesquelles on aurait pu sortir du "dress circle" dans Flood's Alley et Johnson street, constitue une négligence coupable de la part de l'administration; que le devoir spécial d'administrateurs de salles publiques est de prendre toutes les mesures de sécurité possibles, et que toute négligence en cette matière est criminelle.

Le jury croirait manquer à son devoir s'il ne conseillait pas au public de requérir des autorités compétentes des mesures propres à donner plus de sécurité dans la construction des [illegible] destinés aux amusements publics. Bien que non experts en cette matière, les jurés, d'après les dépositions entendues, sont unanimement arrivés aux conclusions suivantes:

A l'avenir, dans la construction de tout théâtre, la scène devrait être séparée de la salle par un mur de briques, s'étendant de la cave au toit (en laissant l'ouverture du rideau, supposons-nous, bien que le verdict n'en parle pas.)

Il devrait y avoir deux prises d'eau sur la scène, une de chaque côté. Il devrait aussi y en avoir une dans le galerie des frises; une dans le couloir de devant; et à chacun de ces "hydrants" devraient être attachés des tuyaux de la longueur voulue, toujours prêts à fonctionner.

Des employés devraient être spécialement chargés des tuyaux, tout le temps qu'il y a du monde dans le bâtiment.

Le verdict fait encore des recommandations touchant la largeur des escaliers, l'incombustibilité des accessoires, et la protection des lumières de la scène.

GUERLAIN, PARFUMEUR. Paris 15 rue de la Paix. Paris.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 9 février 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable sur le bill du Sénat qui donne un juge de paix et un constable de plus au quatrième ward de la paroisse Natchitoches. Le même comité se prononce contre le bill qui rappelle la section 172 des Revised Statutes de la Louisiane; se prononce en faveur du bill No 56 abolissant les pénalités imposées aux juges, juges de paix et recorders qui permettent aux avocats d'exercer leur profession sans exiger d'eux le certificat du paiement de la licence.

—La Chambre fait annoncer au Sénat qu'elle a adopté les bills suivants: le bill No 88 de la Chambre, réorganisant les juries de police de l'Etat, excepté dans la paroisse d'Orléans; le bill No 88 de la Chambre, autorisant le gouverneur à employer un secrétaire privé, un messager et un portier, fixant le salaire de ces employés; le bill No 98 de la Chambre, relativement aux cours inférieures de la paroisse Tangipahoe à la Cour Suprême; le bill No 38 du Sénat, qui rend recouvrables, pour taxes et licences dûes et payables dans la même année, les mandats émis pour les salaires des officiers désignés en vertu de la constitution; le bill No 19 du Sénat, qui amende la section 351 des Revised Statutes de la Louisiane, relativement aux [illegible] publics.

Mr Kelly, au nom du comité des institutions de charité, présente un rapport qui conclut à l'adoption du bill No 68 de la Chambre, pourvoyant à une meilleure direction des institutions de charité de l'Etat.

Mr Kelly obtient la permission de retirer le rapport qu'il a fait, hier, sur le bill de la police métropolitaine.

Mr Ducros présente le bill No 85 dont il avait donné avis, qui rappelle les sections 2747, 2748, 2749 des Revised Statutes de la Louisiane et toutes les lois qui font au juge un devoir d'ordonner, à priori, aux assesseurs et aux percepteurs de taxes d'assesser et de percevoir une taxe spéciale pour acquitter les montants des jugements rendus contre les juges de police. La prise en considération n'a pas encore eu lieu.

Le comité des corporations et des affaires de paroisse présente un rapport favorable sur le bill No 50 du Sénat (bill de M. Ducros) qui ordonne aux autorités locales de St-Bernard de rapporter, à la maison de Cour, sur le bayou Terre aux Bœufs, les archives, etc., de la paroisse; les autorisant, si le vote populaire y consent, à établir le chef lieu de la paroisse au même endroit.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle.

Est lu deux fois le bill No 49 de la Chambre, amendant les sections 359, 360 et 361 des Revised Statutes de la Louisiane et abolissant les frais [illegible] qu'occasionne la cancellation des bons officiels.

Le bill d'éducation est appelé. M. White propose un substitut. Après un long débat, le bill et le substitut, sur motion de Mr Robertson, sont soumis au comité d'éducation, avec prière de faire un rapport le plus tôt possible.

Le Sénat s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent, soixante-quatorze membres ayant répondu à l'appel nominal.

Une résolution est présentée pour changer l'heure des séances de la Chambre et déposée sur le bureau.

M. Bowden, de Franklin, au nom du comité sur les affaires paroissiales, présente plusieurs pétitions des citoyens des paroisses St-Martin et Ibéria.

Mr McGehee, d'Ouest Féliciana, au nom du comité sur les réformes, présente un rapport favorable relativement au bill No 185 de la Chambre, fixant le per diem et le millage des membres de l'assemblée générale et des autres émoluments des employés. Le bill est lu deux fois et mis à l'ordre du jour pour mercredi de la semaine prochaine.

Avis est donné des bills suivants:

Par Mr. Fitzpatrick, d'Orléans, un bill pour abroger l'acte approuvé le 19 août 1876, incorpor. [illegible] de la Loterie de la Louisiane.

Par Mr. Young, de Claiborne, un bill pour pourvoir à la publication des décisions de la Cour Suprême de l'Etat.

Le deux fois, en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité judiciaire.

Par Mr Barry, d'Orléans, un bill pour amender la section 18 et pour abroger la section 1683 des Statuts Révisés de 1870.

Le deux fois en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité judiciaire.

Par Mr Dalavigne, d'Orléans, un bill pour venir au secours des personnes et des corporations dont les propriétés ont été mises en vente pour non paiement de taxes, et pour remettre les pénalités.

Le deux fois, en vertu d'une suspension des règlements, et référé au comité judiciaire.

Par Mr Mc Gehee, d'Ouest-Féliciana, un bill fixant la date de la réunion de l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane. Lu deux fois, en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité judiciaire.

Avec le consentement unanime de la Chambre, M. Fitzpatrick, d'Orléans, appelle le bill No 42 de la Chambre et le substitut présenté à cet effet.

Le substitut accorde un salaire de $4000 par an au greffier de la Première Cour de District et l'autorise à employer deux députés, à un salaire annuel de $3,000 chacun. Le substitut prévoit que la ville sera tenue de payer ces salaires mensuellement.

Après quelques débats, le substitut est mis aux voix et est finalement adopté.

Séance des deux Chambres.

Les sénateurs entrent en ce moment dans la salle et l'on procède à l'élection d'un sénateur des Etats Unis.

Le sénateur Demas propose le nom de M. White.

Le vote est comme suit:

Jones 21, Robertson 9, Wickliffe 13, Egan 13, Gibson 18, White 11.

Pas d'élection.—Les Sénateurs se retirent et la Chambre reprend sa séance régulière.

L'ORDRE SPÉCIAL DU JOUR

est alors appelé. Il s'agit du bill No. 34 de la Chambre, dit le bill du Revenu, dont deux sections avaient été adoptées la veille. La Chambre se transforme aussitôt en comité général pour discuter le bill.

Un grand nombre d'amendements sont importants sont proposés et débattus, et à trois heures et demie de l'après-midi la Chambre s'ajourne après avoir disposé de dix autres sections du bill.

—Hier soir est arrivée à Paris une femme qui, par ses excentricités, a rendu son nom célèbre dans l'Amérique du Sud.

Sa vie dépasse—en improbable,—les romans les plus échevelés.

Elevée jusqu'à l'âge de quinze ans chez son père, elle s'ennuya un beau jour de la vie calme et tranquille qu'elle y menait, et s'enfuit emportant une somme de deux cents livres sterling. Pour faire perdre sa trace, elle coupe ses cheveux, s'habille en garçon, et la voilà lancée dans des aventures sans nombre. Après avoir été mousse, employé de commerce, marchand de chevaux, le pseudo-garçon arrive à Buenos-Ayres où son caractère décidé le fait remarquer, et on lui confie le commandement d'une compagnie. Plusieurs expéditions heureuses le font nommer colonel.

Au mois de mai dernier, se trouvant dans une réunion d'officiers, "le jeune officier supérieur" se prit de querelle avec un de ses collègues; un duel s'ensuivit, dans lequel son adversaire fut tué. En examinant les papiers du mort, la jeune fille reconnut avec horreur qu'elle venait de commettre un fratricide. Son antagoniste était son frère aîné, qui avait quitté sa famille lorsqu'elle avait à peine deux ans.

Désespérée, elle alla se jeter aux pieds de l'évêque, auquel elle raconta sa vie aventureuse, et qui lui permit d'entrer dans un couvent.

L'héroïne de cette histoire, Miss Cora Dickson, a vingt-deux ans; elle est de taille moyenne, et à voir sa figure douce et modeste, on ne la croirait pas capable d'avoir autant d'énergie et de courage.

Elle est descendue dans un des hôtels de la rue de Rivoli.

TENTATIVE DE VOL DE $1,500,000 EN A VENISE.—Un vol des plus audacieux a été tenté, à Venise, à bord d'une gabare amarrée sur les *zattere*, et qui avait un chargement de caisses contenant [illegible] en florins autrichiens. [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

—Voici un petit fait absolument authentique, dit la *France*, qu'il n'est pas inutile de relever, car il montre quels sont les sentiments du roi Victor-Emmanuel, à l'égard de la France.

Dès son arrivée au ministère de la guerre, le général Ricotti, désirant, [illegible] le général Bocher, qui commandait une brigade de la 3me division (Se corse).

Le général Bocher avait été antérieurement [illegible] de sa bravoure [illegible] On sait que le roi d'Italie combattit à côté de nos soldats [illegible] Le roi Victor-Emmanuel, [illegible] du général Bocher [illegible] une vive impression.

—Voici la teneur [illegible] Londres [illegible]

"L'échec même de la conférence peut [illegible] la République [illegible]

"Quant à la France, elle a besoin de paix pour s'habituer au calme et au travail. Le temps présent ne comporte ni les grandes fautes ni les grandes actions. Les grandes fautes, il faudrait vouloir commettre les secondes, les grandes actions. Il serait imprudent d'y songer.

"La République veut donc vivre tranquille, car on exige d'elle pas le chose; qu'elle ne fasse pas de mal et qu'elle n'empêche pas le bien."

—Le 28 janvier, a eu lieu à la Chambre des députés un incident qui a produit une certaine panique.

Au moment où M. Marius Poulet descendait de la tribune, [illegible] une détonation [illegible]

C'étaient les vitres de la coupole lumineuse qui s'écroulaient [illegible]

D'autre part, l'émotion était vive dans les tribunes. M. le président Grévy [illegible] au bout de cinq minutes.

Le *Sport* publie le trait suivant:

Il y a deux mois environ, M. Paul Ancelin rencontra M. Carrière, qui lui [illegible] de dompter son cheval [illegible]

[illegible]

—On annonce la mort du rédacteur du *Sport*, M. Eugène Chapus [illegible] Paris, dans un petit appartement [illegible] 115 rue Saint-Lazare [illegible]

Eugène Chapus, dit le *Figaro*, comme la plupart des journalistes [illegible] la génération de 1830 [illegible] *le Beau Temps*.

[illegible]

—Le *Figaro* signale un singulier mode d'escroquerie;

Depuis deux jours, le sieur Charles L..., muni d'une voiture à bras, parcourait dans Paris de prétendues [illegible] pour lesquelles il se faisait remettre par les concierges [illegible]

Quand les destinataires ouvraient les bourriches, ils n'y trouvaient que des écailles et un pavé.

[illegible]

—LIE—

[illegible]

BILLARDS.

[illegible]

Donné, hier, à l'âge de quarante-deux ans, VICENTE ALVAREZ [illegible]

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

[illegible]

PROCLAMATION

—DE—

REX,

CARNIVAL.

[illegible]

Hôpital Luzenberg.

[illegible]

J. J. HAYES, D. M.

ASSURANCE MARITIME.

Orient Mutual Insurance Co.

—DE—

New York.

[illegible]

JOHN B. LAFITTE & CO., Agents.

RICHARD FROTSCHER,

MARCHAND DE GRAINES.

Aux Nos 15 et 17 de la rue [illegible]

[illegible]

A vendre.

[illegible]

SALON DE KROOS.

[illegible]

Wagons, Charrettes, Rayons.

[illegible]

RODLEY BROTHERS.

Demande d'ouvrières.

[illegible]

DR P. GUIOT.

LES PIANOS PLEYEL

[illegible]

PLEYEL, WOLFF & CO,

A PARIS.

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD.

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]

Avis.

[illegible]

UNE AUTRE

GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE CHANCE

—POUR FAIRE—

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA

—A LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

Le MARDI, 6 MARS 1877.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

Classe C.

GROS LOT:

$40,000

4763 LOTS

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$222,900

[illegible]

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

Dans la matinée du

MARDI, 6 MARS 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

[illegible]

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible]

SOUVENEZ-VOUS

[illegible]

6 MARS 1877,

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

CHAUSSURES.

MAGASIN ROUGE,

COIN ROYALE & DUMAINE.

[illegible]

Agt.

JOSEPH BAYLE,

Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEUR de MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

[illegible]

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville — Ve MAIGNAN. — Nlle-Orléans.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL

F.S — BORDEAUX

[illegible]

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

J. MANDIN & CIE.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur — Nouvelle-Orléans,

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

HEBERT & CIE.,

Les Filles de Monte-Cristo,

Par CHARLES TESTUT.

[illegible]

Prix: $2 50.

PHARMACIE DUCONGE

A. CARROUCHE,

Produits Pharmaceutiques français

[illegible]

Sylphium Cyrenaicum,

[illegible]

A. CARROUCHE.

E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

Ecole d'accouchement du Missouri

[illegible]

Les meilleurs Engrais!

LES ENGRAIS VILLE,

[illegible]

ENGRAIS.

[illegible]

Au Public.

[illegible]

Pour la république de Venezuela

[illegible]

Faïence, Porcelaine, Verrerie,

ARTICLES DE MENAGE.

[illegible]

J. B. VINET avec E. VINET.

FELIX CLAVEL,

PHARMACIEN.

[illegible]

Maladies Chroniques.

[illegible]

LEA & PERRINS'

CELEBRATED

WORCESTERSHIRE SAUCE

[illegible]

JOHN DUNCAN'S SONS,

NEW YORK.

P. Denis, Gabriel Gelaud & Co.,

[illegible]

LEOPOLD N. ANDRE.

AVIS.

[illegible]

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET.

[illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ.

[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!

DE $2 50 A $2 70.

[illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]